



CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-CI v1.0



CREDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU CRÉDIT

MR 4

Contenu Recyclé

1-2 points

Directe

Exigences

Utiliser des matériaux, y compris le mobilier et les accessoires, contenant des matériaux recyclés de façon à ce que la somme du contenu recyclé après-consommation + 1/2 du contenu recyclé avant-consommation constitue au moins **10 %** (1 point) ou **20 %** (2 points), de la valeur totale des matériaux du projet.

La valeur du contenu recyclé d'un ensemble de matériaux est déterminée selon le poids de l'ensemble qui est ensuite multiplié par le coût de l'ensemble pour déterminer la valeur du contenu recyclé.

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* PANNEAU EN FIBRE DE BOIS (3/8, 7/16 AND 1/2)

*DISPONIBLE EN PLUSIEURS DIMENSIONS

COMMENTAIRES

Le **PANNEAU EN FIBRE DE BOIS** est enduit d'une glaise assurant une surface lisse et permettant une meilleure capacité d'adhésion. Le **PANNEAU EN FIBRE DE BOIS** peut contribuer à l'obtention de ce crédit car il contient un contenu recyclé **pré-consommation** et **post-consommation** tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Produits	Pré-consommation	Post-consommation
BIN 3/8 po	91,5 %	0 %
BIN 7/16 po	92,9 %	0 %
BIN 1/2 po	94,4 %	0 %

Les pourcentages de contenu recyclé sont calculés selon le poids de l'ensemble du panneau et **excluent** le pourcentage de contenu recyclé provenant des rebuts internes de la compagnie **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA**.

MATÉRIAUX ET RESSOURCES (MR)

MR 5

Matériaux Régionaux

1-2 points

Directe

Exigences

Crédit MR 5.1 (1 point)

Utiliser au moins **20 %** de la valeur combinée des matériaux de construction et des matériaux de la Division 12 (Ameublement et décoration) **fabriqués** à l'intérieur d'un rayon de **800 kilomètres** (500 milles) du projet.

Credit MR 5.2 (1 point)

En plus des exigences du crédit **MR 5.1**, utiliser au moins **10 %** de la valeur combinée des matériaux et produits de construction et des matériaux de la Division 12 (Ameublement et décoration) **extraits, récoltés ou récupérés et fabriqués** à l'intérieur d'un rayon de **800 kilomètres** (500 milles) du projet.

COMMENTAIRES

Le **PANNEAU EN FIBRE DE BOIS** permet de contribuer à ce crédit puisqu'il contient des composantes qui sont extraites, recueillies, récupérées et traitées à moins de **800 km** ou **2 400 km** (selon le mode de transport utilisé) du lieu de fabrication final. Les pourcentages de matériaux régionaux sont indiqués dans le tableau suivant :

Produit	Matériaux régionaux
BIN 3/8 po	82,3 %
BIN 7/16 po	83,7 %
BIN 1/2 po	85,0 %

Le calcul de ce pourcentage a été effectué en considérant les exigences du crédit **MR 5** et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Le lieu de fabrication final du **PANNEAU EN FIBRE DE BOIS** est situé au Québec, à **Pont-Rouge** (G3H 1S2).

La provenance des principales composantes ainsi que le mode de transport utilisé devront être validés par projet.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet





**CONTRIBUTION POTENTIELLE
POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-CI v1.0**

CREDITS VISÉS **STRATÉGIES DURABLES** **POINTS POTENTIELS** **RELATION AU CRÉDIT**

**CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ*
PANNEAU EN FIBRE DE BOIS
(3/8, 7/16 AND 1/2)**

MATÉRIAUX ET RESSOURCES (MR)

MR 7

Bois Certifié

1 point

Directe

COMMENTAIRES

Exigences

Utiliser un minimum de **50%** des nouveaux produits et matériaux à base de bois faits de bois certifié selon les principes et critères du **Forest Stewardship Council (FSC®)**. La valeur des matériaux de la **Division 12** (Ameublement et décoration) est **comprise** dans le calcul servant à déterminer le contenu en bois certifié.

La compagnie **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA** est un manufacturier certifié **FSC® Mix Crédit**; numéro de certificat : **RA-COC-006310, FSC®-C113184**.

Certains des **PANNEAUX EN FIBRE DE BOIS** sont disponible avec du contenu certifié **FSC®**.

QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS (QEI)

QEI 4.4

Matériaux à faibles émissions :
Bois composite
et adhésifs pour stratifiés

1 point

Directe

COMMENTAIRES

Exigences

Les produits de **bois composite** et les produits à **base de fibres agricoles**, incluant les matériaux d'âme, ne doivent contenir **aucune résine d'urée formaldéhyde ajoutée**. Les adhésifs pour stratifiés qui entrent dans la composition des assemblages fabriqués sur place et en atelier contenant ces adhésifs pour stratifiés **ne doivent pas contenir d'urée formaldéhyde**. Les produits couverts par le crédit **QEI 4.5**, Matériaux à faibles émissions: systèmes de meubles et sièges ne sont pas visés par les présentes exigences.

Le **PANNEAU EN FIBRE DE BOIS** permet de contribuer à ce crédit, car il ne contient aucune urée formaldéhyde ajoutée. La compagnie **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA** ne peut toutefois être tenue responsable des adhésifs ou autres produits pouvant être utilisés à des fins d'assemblage au chantier des produits finaux.

INNOVATION ET PROCESSUS DESIGN (ID)

ID 1

Innovation en design

1-4 points

Directe

COMMENTAIRES

Exigences

Performance exemplaire

Fournir aux équipes de conception et aux projets la possibilité d'obtenir des points pour des performances exceptionnelles au-delà des exigences établies par le Système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED® Canada-CI ou pour des performances innovatrices dans des catégories de bâtiments écologiques qui ne sont pas expressément visées par le Système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED.

Performance exemplaire MR 4 : Contenu recyclé

Viser l'obtention d'un contenu recyclé minimal de **30 %**.

Performance exemplaire MR 5 : Matériaux régionaux

Viser l'obtention d'un pourcentage de matériaux régionaux minimal de **40 %** pour **MR 5.1** et de **20 %** pour **MR 5.2**.

Performance exemplaire MR 7 : Bois FSC®

Viser l'obtention d'un pourcentage de bois **FSC®** minimal de **95 %**.

Selon la direction du projet, le **PANNEAU EN FIBRE DE BOIS** peut contribuer à l'obtention d'un crédit en Innovation et design visant une isolation acoustique élevée.

De plus, le **PANNEAU EN FIBRE DE BOIS** comprend, dans son assemblage, un pourcentage élevé de contenu recyclé pré-consommation et post-consommation, de matériaux régionaux ainsi que de bois **FSC®**.

Ces propriétés pourraient favoriser l'atteinte de performances exemplaires pour les crédits suivants:

MR 4 : Contenu recyclé

MR 5 : Matériaux régionaux

MR 7 : Bois FSC®



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet

POINTS

TOTAL

**JUSQU'À 10
POINTS POSSIBLES**

Le PANNEAU EN FIBRE DE BOIS peut contribuer à l'atteinte de dix (10) points pour un projet LEED® CANADA-CI v1.0.

* Il est important de considérer que le total de points identifiés reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage, tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. **VERTIMA INC.** procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.

Numéro Fiche Vertima : **FVERT-13-1041-08**

En vigueur depuis : avril 2013

Valide jusqu'en : décembre 2018

Données techniques documentées et validées par :

